



CURTIS

DT 03
**Déclaration de Politique Environnementale
et Engagement de la Direction**

Date de création :
14/08/2007

Date de mise à jour :
05/09/2019

Page 1/1

Chez Curtis Instruments SAS, nous cherchons à minimiser les effets nocifs sur l'environnement, pouvant résulter principalement de nos activités bureaux.

En tant qu'entreprise, Curtis Instruments cherche sans cesse à s'améliorer et à se développer afin d'atteindre son objectif final : être une entreprise citoyenne et performante.

CURTIS comme :

C → Capacité et volonté d'entreprendre des actions **C**orrectives afin de réduire au maximum notre empreinte **C**arbone,

U → **U**nion de tous les acteurs de l'entreprise en vue d'atteindre les cibles et objectifs fixés,

R → **R**echerches incessantes pour trouver des **R**emèdes et entreprendre de nouvelles actions à but écologique,

T → **T**rouver des solutions et se remettre en question,

I → **I**nstrument et **I**ntermédiaire écologiquement responsable,

S → **S**ensibilisation du personnel et des acteurs externes.

La politique environnementale de notre entreprise est fondamentale, elle s'articule autour de 3 axes essentiels contribuant à l'amélioration de l'image de l'entreprise et à la prévention de la pollution :

Réduction de l'empreinte carbone :

Contrôle et suivis des consommations et déchets (carburants, consommables, électricité, courrier, recyclage...) => compensation (reforestation, projets écologiques...)

Optimisation d'un environnement de travail sécurisé :

Contrôles, entretiens et réparations des installations et du matériel, sensibilisation du personnel à la sécurité et aux premiers secours.

Communication externe :

Amélioration de l'image de l'entreprise

Ces axes se formalisent au travers d'un Système de Management Environnemental conforme au référentiel ISO 14001 : 2015. Cela nous permet au travers d'objectifs et cibles contenus dans le Programme de Management Environnemental de développer la sensibilisation du personnel au maintien de l'amélioration continue de la performance environnementale de l'entreprise, d'assurer l'application et le respect de la réglementation en matière d'environnement et de répondre aux autres exigences ; de prévenir les risques de pollution tout en menant une action de limitation des pollutions émises.

Je m'engage personnellement, en tant que Directeur Général de Curtis Instruments SAS à mettre tout en œuvre pour respecter nos engagements.

Chacun doit participer au déploiement de cette politique dans le cadre de ses attributions et de ses compétences.

Le Responsable Environnement a pour mission de mettre en œuvre cette politique dans le cadre du Système de Management Environnemental. Il aura à me rendre compte de la mise en place de cette démarche et de sa bonne application lors de la revue de direction.

Jean-Benoît ROSSIGNOL
Directeur Général

Fontenay sous-bois, le 05/09/2019